

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Des fiches et des fiches...

La santé, les déplacements (navigo...), les données biométriques (le fichier TES répertorie depuis 2016 en plus de l'état civil toutes nos données biométriques liées à la création des cartes d'identité et passeports): fichés, on l'est tous. Pratique qui date de longues dates, l'État a besoin de savoir, pour contrôler, réprimer, ceux qui sortent du cadre, qui contestent. Avec le progrès des technologies, les possibilités de fichage se multiplient et l'État ne se prive pas. Pour y voir plus clair la Caisse de solidarité de Lyon vient de publier une brochure très complète La folle volonté de tout contrôler qui recense 50 fichiers d'identification administrative, fichiers de police, de justice et de renseignement. Elle y détaille la manière dont ils fonctionnent, mais aussi comment savoir ce que l'État sait de nous et aussi comment lui demander de nous oublier. À lire sur <https://rebellyon.info/Brochure-La-folle-volonte-de-tout-19563>

En région parisienne un collectif anti-fichage se questionne plus particulièrement sur les fichiers FAED (empreintes digitales et photos du visage) et FNAEG (empreintes génétiques) et comment en sortir. «*Nous ne sommes pas dupes sur l'issue de ces procédures. Les procureurs et leurs chefs auront toujours le dernier mot pour décider qui aura l'insigne honneur d'être rayé des listes. Mais l'objectif est de leur tenir tête ensemble en agissant collectivement.*» Plus d'info sur <https://paris-luttes.info/suite-des-actions-collectives-10807>

Le quotidien à la frontière du Montgenèvre

Août dernier, des réfugiés sont arrêtés par la PAF dans les Alpes alors qu'ils cherchent à rejoindre la France depuis l'Italie. Libérés ils retournent au point de départ, mais leur argent a disparu. Un enregistrement audio retranscrit la suite des événements. «*Fais attention à ce que tu dis. Là ça peut aller très loin là hein, ça peut être mal pour toi... T'accuses la police de vol, ce soir t'es en garde à vue ici et demain t'es dans un avion hein. Et c'est Paris - Tripoli, hein! ... Oh! Écoute-moi bien, tu me traites encore une fois de voleur, moi je te jette là-dedans. T'as compris?*»

Ceux qui rapportent le témoignage expliquent: sans préjuger des réflexions ou émotions qui pourraient vous assaillir, nous tenons à rappeler que ceci est le témoignage exceptionnel d'une situation habituelle. À écouter sur <https://paris-luttes.info/audio-violence-policiere-au-col-du-10813>



À Lyon, parution du premier numéro des « Brèves du bistrot »

Il s'agit d'« un petit journal qui paraît le premier jeudi de chaque mois, à l'occasion du bistrot de la caisse de solidarité. C'est l'occasion pour nous de parler un peu de l'actualité de la police, des luttes et des répressions. » En savoir plus <https://rebellyon.info/Parution-du-premier-numero-des-Breves-du-19626>

Répression policière des grévistes d'un hôtel de luxe à Paris

Après leur agression par des agents de sécurité de l'hôtel, les voilà violentés par la police le 12 octobre! Le personnel de nettoyage est en grève depuis 19 jours pour des conditions de travail et salaires dignes. Une centaine de manifestants ont accroché un carton le même jour proclamant « *La lutte des classes, c'est ici!* ». Cagnotte : www.lepotcommun.fr/pot/1vpwil8t et manifestation de soutien, le jeudi 18 octobre à 12h Hôtel Park Hyatt 5 rue de la Paix Métro Opéra.

Pour la libération de Georges Abdallah !

Le 24 octobre 2018, ce militant révolutionnaire de la cause palestinienne entrera dans une 35^e année de détention. Venez nombreux samedi 20 octobre pour exiger haut et fort sa libération devant la prison de Lannemezan, rendez-vous à 14h devant la gare. Un bus au départ de Paris est prévu le vendredi 19 octobre. Inscription et contact : Campagne.unitaire.gabdallah@gmail.com

<http://resistons.lautre.net/>
informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°176 - Octobre/Novembre 2018

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

L'État tue, ses experts enterrent

Deux ans après la mort d'Adama Traoré, l'expertise médicale rendue aux deux juges d'instruction innocente les gendarmes qui l'ont interpellé. Les quatre experts affirment qu'il n'y a aucun lien entre la mort par asphyxie constatée par la contre-expertise d'autopsie, et le plaquage ventral «*sous le poids de 3 gendarmes*» pratiqué sur Adama. Leur argument ? «*son pronostic vital était engagé*» AVANT même son interpellation. L'effort produit lors de sa course, la température élevée de ce jour de juillet, une déshydratation, associés à «*une sarcoïdose stade 2*» (maladie dont il aurait souffert sans même le savoir...) auraient «*conduit à priver ses organes d'oxygène, ce qu'on appelle "une anoxie tissulaire" qui a abouti à sa mort*». Adama aurait déjà été en train de mourir... avant que trois gendarmes ne l'écrasent au sol sous leur poids!

En substituant ainsi «*l'anoxie tissulaire*» à l'asphyxie due à la compression thoracique du plaquage, les experts aux bottes de l'État substituent par un tour de passe-passe paré d'un discours pseudo scientifique, la nature à la police et c'est bien pratique

quand le but est de laver cette dernière de toute responsabilité.

Cette construction hypothétique, rétroactive (!) de la cause de la mort d'Adama, est irrecevable, comme l'ont été maintes déclarations de «*mort naturelle*» d'interpellés à l'intérieur de commissariats, de fourgons de police, ou sur le bitume d'une cour de gendarmerie. Comme pour Malik Oussekin, Hakim Ajimi, Lamin Dieng, Ali Ziri...

Le 13 octobre, plus de deux mille manifestants ont crié leur colère et leur détermination à Paris lors de la marche au nom d'Adama. Quartiers populaires et centres-ville, familles de victimes de la police, postiers et cheminots, sans-papiers et sans-logis, chômeurs... Cette unité de lutte que réclamait Assa Traoré commence à prendre vie. Comme elle l'a encore dit depuis la tête de manif, le combat pour Adama appartient à tout le monde sans distinction de couleur de peau, d'orientation sexuelle, elle appartient aussi à ceux qui luttent pour le climat, contre l'oppression patronale... La famille d'Adama a déjà payé le prix fort pour avoir éprouvé

... suite en page 2 >

dans sa chair qu'« *un pays sans justice est un appel à la révolte* » : il y a désormais quatre frères Traoré prisonniers politiques de l'État depuis que, le 15 octobre, Yacouba, a été condamné à 3 ans de prison pour une action qui s'inscrit dans les révoltes qui ont suivi la mort d'Adama. Le combat judiciaire face aux mensonges d'État reste nécessaire, car il contribue à le démasquer et à se préparer à « renverser le système ». C'est dans cet esprit-là qu'a été lancé un appel à organiser une grande marche à travers le pays.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Henry abattu par le GIGN et un non-lieu pour les gendarmes qui ont tué Angelo

Ce 28 septembre, à Fouquières-les-Lens (62), Henry Lenfant, membre de la communauté des gens du voyage âgé de 23 ans, a été abattu par un sous-officier du GIGN. Après avoir été poursuivi par des gendarmes, Henry était à l'arrêt, au volant, quand le sous-officier est monté dans la voiture et a tiré plusieurs coups de feu. Les circonstances exactes nous sont encore inconnues, mais on sait que le gendarme a été mis en examen pour « violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner », placé sous contrôle judiciaire et interdit de porter une arme. Vu la rapidité de la réaction de l'institution, parions que l'illégitimité de l'acte va être très difficile à masquer. Il y a un an et demi dans la région de Blois des gendarmes du GIGN avaient déjà tiré sur Angelo Garand, membre de cette même communauté. Mi-octobre, le juge d'instruction en charge de l'affaire a décidé d'un non-lieu pour les tireurs. La famille a fait appel et continue, sans faiblir, le combat pour la vérité et la justice.

« C'est quoi l'excuse ? Il a mal regardé le chien ? »

Le rappeur MHD pose ces questions après avoir diffusé la vidéo de l'interpellation de son frère et d'un ami. Le 4 octobre, en sortant du sport, les deux jeunes hommes se font contrôler, dans leur quartier du 19^e à Paris, par une patrouille de flics. Ils attendent calmement collés au mur quand le chien des flics leur saute au cou. Ils sont alors roués de coups de pied et de poing avant d'être embarqués et mis en GAV : ils sont accusés d'outrage et rébellion alors qu'une enquête a été confiée à l'IGPN. Mais, les images parlent déjà d'elles-mêmes et grâce à la notoriété du rappeur elles ont été vues plus de 500 000 fois en deux jours.

Soutien aux interpellés d'Arago

Le 22 mai dernier, 102 jeunes gens dont 40 mineurs sont interpellés dans une salle de classe du lycée Arago où ils entendaient tenir une assemblée générale dans le cadre de la mobilisation contre la loi sur la sélection à l'université (voir RE 174). Tous ont passé en moyenne 48h en GAV, deux d'entre eux ont fait de la détention provisoire, ceux dont le procès a été renvoyé passeront au TGI de la Porte de Clichy le 19 octobre dès 13h30 (7 prévenus) et le 22 octobre dès 9h (5 prévenus). Leurs avocats travaillent de concert sur une défense collective et ont d'emblée contraint la justice à se prononcer sur l'incompétence du tribunal en charge de l'affaire, arguant de son caractère politique. Une réponse leur sera donnée le 19/10 et le 9/12 (précisions sur Demosphere). Soyons nombreux, comme en juin dernier, à soutenir les interpellés du 22 mai !

Gare aux canons à eau !

Lors du dernier premier mai pour s'attaquer aux manifestants, les flics ont projeté depuis leur canon une eau très spéciale : un mélange puant bourré de restes d'animaux – sang, cornes, sabots, plumes broyées- qu'ils ont emprunté aux pompiers. Nouvelle info : les flics ont pour projet de mélanger leur eau avec des produits de marquage codés inodores et invisibles à l'œil nu, mais repérables, même depuis un hélicoptère, au moyen d'un éclairage ultra-violet plusieurs semaines après avoir été arrosés.

Mutilations policières

Quartier des Hautes-Noues à Villiers-sur-Marne, Ayman, 16 ans, a perdu un œil : le 13 juillet dernier alors qu'il se rend au stade pour le traditionnel feu d'artifice, il passe dans une rue quadrillée par des flics et est touché par un tir de flash-ball (voir RE 175 qui évoque le cas de Joachim de Lyon et Maxime Grenoble eux aussi éborgnés à l'occasion de cette même « fête nationale »). Sa famille a porté plainte, pourtant consciente que le combat pour la vérité sera long et difficile. Ainsi, le 13 septembre dernier, le tribunal de Pontoise jugeait, près de 10 ans après les faits, le policier auteur du tir de flashball qui a crevé un œil à Bruno et Alexandre le 9 mai 2009 lors d'une intervention policière lors d'un barbecue organisé dans le quartier de la cerisaie à Villiers-le-Bel (voir RE 76). Le parquet a requis 6 mois avec sursis et pour les dommages et intérêts il faudra encore attendre.

La répression en lieu et place d'éducation

Du côté du lycée Utrillo de Stains (comme de beaucoup d'autres en idf), les profs ont constaté à la rentrée que leurs revendications n'avaient toujours pas obtenu satisfaction : pas d'agrandissement des locaux ni de personnel supplémentaire pour répondre à l'augmentation galopante du nombre d'élèves... Par contre, une nouveauté : la grille du lycée a été remontée et un nouveau proviseur adjoint très particulier prendra ses fonctions le 5 novembre prochain. Il s'agit d'un ex-gendarme (aux convictions d'extrême droite affichées sur son compte twitter) qui sera « chargé à 50 % de coordonner les actions de sécurité sur le bassin » ! Allons nous accepter cela ?

Quand Génération identitaire continue ses agressions

Le groupe d'ultra droite Génération identitaire a intenté une action judiciaire pour « injure publique » contre Thomas Portes (voir RE n°175) et Madjid Messaoudene qui ont osé parler d'eux comme de « groupes nauséabonds » et de « nazis ». Lors de l'audience au TGI de Paris du 20 septembre, le procès a été fixé pour janvier 2020 (!). En attendant, la justice laisse sévir tranquillement ces nervis comme lors du blocage du col de l'Échelle...

Sauvons l'Aquarius et le sauvetage en Méditerranée !

L'Aquarius était le dernier bateau qui sauvait de la noyade des demandeurs d'asile. Il est désormais bloqué à Marseille. Aucun pays au monde ne lui accorde son pavillon, il n'a plus le droit de naviguer. Les bateaux de gardes cotes libyens, offerts par l'Italie, peuvent sévir sans témoins et ramener les survivants dans les camps de concentrations en Libye où l'esclavage et tortures les attendent.

57 manifestations ont eu lieu à travers l'Europe le 6 octobre (50 000 participants en France). La veille des identitaires ont saccagé les locaux marseillais de SOS Méditerranée, propriétaires de l'Aquarius. Pour le droit d'une immatriculation immédiate et le respect du droit de sauvetage en mer ! Infos : www.sosmediterranee.fr

Deux magistrats et un faux provoquent la mort d'un détenu

À Bar-le-Duc le 12 juin, Éric Hager a 49 ans lors de l'audience qui le condamne à 24 mois de prison, dont 18 mois ferme. Il était alors en détention provisoire depuis 9 mois. Lors de l'audience, aucun maintien en détention n'est requis par le procureur, ni débattu par les juges. Comme lui explique alors son avocat, dans ce cas figure, Éric aurait dû sortir le soir même de prison. Au juge d'application des peines de décider de l'aménagement du reliquat de sa peine ferme. La prison étant en face du tribunal, le greffier pénitentiaire se rend dans le bureau de la substitut du procureur ayant participé au procès pour s'assurer qu'aucun mandat de dépôt n'a été délivré. Là, il y trouve également la juge qui a présidé l'audience, et contrairement au jugement les deux magistrats modifient la fiche pénale de liaison en y indiquant le maintien en détention. Éric apprenant qu'il ne sera pas libéré, se pend dans sa cellule.

Le Conseil supérieur de la magistrature, saisi de l'affaire reconnaît la gravité des faits, mais bon, pas de sanction pour autant. Circulez y'a rien à voir...